

Séance du 6 février 2020**Délibération n° 2020-08**

L'an deux mil vingt, le 6 du mois de février à 19 heures 30, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 28 janvier 2020.

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Jean-Yves CHARBY, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Catherine SADDE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Christine DEFFNER, Madame Laetitia FREMONT, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistait également à la réunion Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7-4	Thème : Interventions économiques

Objet : aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente : SAS DORANGEVILLE à Ainay-le-Château

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L.1511-1 à L.1511-4 ainsi que les articles L. 1611-7-I, L. 5214-16, L.4251-17 et 18 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes,
- VU** la délibération n°2017-97 du 20 décembre 2017 du conseil communautaire approuvant la convention relative aux aides économiques avec la Région Auvergne Rhône Alpes et son annexe 2 ;
- VU** la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe signée avec la Région le 23 mars 2018 ;

VU le dossier complet de demande de subvention transmis par la CCI de l'Allier le 12 décembre 2019 ;

Considérant que le montant de l'investissement porté par la SAS DORANGEVILLE s'élève à 79 336 € HT (achat de matériaux et travaux) ;

Considérant que le montant de l'aide régionale s'élèverait à 6 000,00 € (20 %) et que l'aide de la communauté de communes s'élèverait à 3 000 € (10 %) ;

Considérant l'intérêt de ce projet pour la dynamisation du tissu commercial d'Ainay-le-Château ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer une aide de 3 000 € à la SAS DORANGEVILLE (SIRET 830 910 790 00021) dont le siège social est situé 3, rue du Vieux Château à Ainay-le-Château) pour le financement des investissements mentionnés ci-dessus ;

Article 2 : de prévoir l'inscription des crédits au budget primitif 2020 en section d'investissement, opération 19-06, article 20421.

Fait et délibéré le 6 février 2020,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr